



DEMANDE D'INSCRIPTION OU DE RECTIFICATION DES LISTES ELECTORALES POUR LES PERSONNES NON-INSCRITES D'OFFICE (concerne uniquement les auditeurs libres)

Informations relatives au demandeur

Civilité du demandeur (Madame ou Monsieur) :

Nom de famille du demandeur :

Nom d'usage du demandeur :

Prénom du demandeur :

Composante d'inscription :

Téléphone du demandeur :

Adresse électronique du demandeur :

Informations relatives à la demande

Nature de la demande (inscription ou rectification) :

Nom du bureau de vote de rattachement :

Conseil/Collège concerné : (cochez la ou les cases correspondante(s))

☐ Conseil de l'UFR Simone Veil-Santé

☐ Conseil de gestion du département maïeutique de l'UFR Simone Veil-Santé

☐ Conseil de l'UFR de droit et de science politique

☐ Conseil de l'Institut Supérieur de Management (ISM-IAE)

☐ Conseil de l'Institut universitaire de technologie de Vélizy-Rambouillet

☐ Conseil de l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY)

☐ Conseil de l'UFR des Sciences

☐ Conseil de l'Observatoire de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

Expliquez brièvement votre demande :

Fait à _____, le _____

Signature _____

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX CONSEILS DES COMPOSANTES
DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
SCRUTIN DU MARDI 2 DECEMBRE 2025 AU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025

Conformément à la décision électorale, ce formulaire de demande d'inscription ou de rectification des listes électorales est à compléter et à signer de façon manuscrite, puis doit être adressées à Monsieur le président – à l'attention de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles :

- par courrier à l'adresse suivante : 55, avenue de Paris 78035 Versailles Cedex
ou
- par courriel à l'adresse suivante : lucile.auclin@uvsq.fr ou lucien.kownacki@uvsq.fr ou
imane.jbara@uvsq.fr – copie anne.dansac@uvsq.fr

*Ce formulaire doit être accompagné de la **photocopie de la carte d'auditeur libre**.*

La demande d'inscription pour une personne non inscrite d'office peut être établie jusqu'au mercredi 26 novembre 2025 23h59

La demande de rectification peut être établie jusqu'au vendredi 28 novembre 2025 à 23h59.